

Personnel de la restauration sociale : des compétences validées en situation de travail

Depuis 1999, le CCFP et ses adhérents se sont engagés dans la validation des acquis de l'expérience des personnels de service de la restauration sociale autogérée.

Plusieurs centaines des candidats ont ainsi obtenu le titre d'agent de restauration du ministère du Travail. L'une des particularités du dispositif est de reconnaître les compétences en situation de travail ; important pour des salariés qui gardent souvent un mauvais souvenir de leur parcours scolaire. Pour la période 2005-2007, un projet concernant 200 salariés d'une dizaine d'entreprises a bénéficié du cofinancement du fonds social européen (FSE) à hauteur de 50 %.

Le bilan, auquel le CCFP associe l'Afpa et la direction générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle, est très positif. Au-delà de la qualification professionnelle, les participants (en majorité des femmes) déclarent avoir obtenu une reconnaissance personnelle et sociale. Les entreprises adhérentes ont eu un rôle déterminant dans la réussite de l'action, de la recherche des candidats jusqu'au passage des épreuves de validation. Avec une mention particulière pour les équipes d'encadrement de proximité.



COMMISSION EUROPÉENNE
fonds social européen